



## Compte rendu des négociations salariales 2020 Branche des **CABINETS DENTAIRES** le 15 décembre 2020



En septembre 2020, les négociations salariales se terminent : Les employeurs des 3 fédérations patronales des (chirurgiens) dentistes s'opposent à toute augmentation salariale de leurs personnels, arguant de la mauvaise santé financière de leurs cabinets due à la crise sanitaire et aux confinements.

Les salarié.e.s des cabinets dentaires, déjà exclu.e.s du « Ségur de la santé » sont donc doublement pénalisé.e.s.

La CGT et les autres organisations syndicales de salarié.e.s décident alors de remettre les employeurs autour de la table des négociations, considérant que l'année 2020 ne pouvait se conclure sans augmentation salariale.

Le 10 décembre dernier, 2 fédérations patronales sur trois proposent une augmentation de 2,2 % du salaire de base mais seulement pour les salarié.e.s qualifié.e.s (aides dentaires et assistantes dentaires), augmentation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La CGT prend acte de cette nouvelle proposition, tout en déplorant qu'une fois de plus certain.e.s salarié.e.s soient exclu.e.s de cette augmentation.

La CGT consultera ses instances fédérales avant de signer (ou pas) cet accord.

Mais la CGT ne renoncera pas à porter les revendications de tou.te.s les salarié.e.s de ce secteur, souvent ignoré.e.s et peu considéré.e.s : augmentation générale des salaires, droits conventionnels améliorés, conditions de travail...

*Les négociateurs CGT*

**Contact:**

**Christel CALLENS : 06 34 32 38 73**

**Carine PAILLAU : 06 27 69 27 06**